ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR L'INTERDICTION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA PLACE ROGER SALENGRO

Arrêté de Police N°55/2018 du 09 JUILLET 2018 Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation d'un barbecue par la Maison Pour Tous de Guesnain le jeudi 19 juillet 2018 sur la place Roger Salengro.

## ARRETE

- ARTICLE 1 Le stationnement sur la place Roger Salengro sera partiellement interdit le mercredi 22 aout 2018 de 17h00 à 22h00 sur la place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif des organisateurs.
- ARTICLE 2 Les services municipaux sont chargés de la mise en place des barrières et de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 3

  Monsieur le Responsable des Services Techniques
  Monsieur le Directeur de la Maison pour Tous
  Madame la Directrice Générale des Services
  Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de Police de
  DOUAI
  Monsieur le Commissaire de la ville de SIN-LE-NOBLE sont
  chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 09 juillet 2018

Pour le Maire empêchée, L'Adjointe déléguée

C. Amadeï

